



AGENT TECHNIQUE POLYVALENT

Date limite de candidature : 15/12/2022

Date prévue de recrutement : Dès que possible

Type de recrutement : fonctionnaire ou contractuel

Grades/cadres d'emplois : Adjointes techniques – agents de maîtrise

Située sur la Route des Vins, Rosheim est une cité Romane chargée d'histoire. Avec plus de 5000 habitants, la Ville compte parmi les plus touristiques et dynamiques du secteur grâce aux multiples animations proposées en collaboration avec plus de 60 associations Rosheimois.

Afin de renforcer son service technique, nous recrutons un agent technique polyvalent. Rejoignez les 50 agents de la commune, et intégrez une collectivité qui mettra vos compétences en valeur.

Vos missions

Au sein d'une équipe de 5 personnes et en lien avec le chef d'équipe, vos principales missions seront :

Assurer l'entretien du réseau d'eau potable : fuites, raccordements...

Participer au montage/démontage des podiums et chapiteaux lors des événements organisés sur le territoire.

Participer à la mise en place et la gestion des illuminations de Noël.

Participer à la maintenance sur le réseau d'éclairage public, en lien avec l'électricien.

Réaliser divers travaux de maintenance dans les bâtiments et sur la voirie.

Vos compétences

Permis B exigé – Permis C apprécié

Habilitations électriques en cours de validité apprécié

Caces nacelle apprécié

Connaissances en travaux techniques

Esprit d'équipe, aisance relationnelle

Travail en autonomie

Polyvalence

Réactif, adaptable

Bonne condition physique

Les conditions de travail

Lieu de travail : Mairie de Rosheim – Ateliers municipaux

Temps de travail : temps complet 35h00 sur 4 jours par semaine + astreintes

Avantages liés au poste : régime indemnitaire (RIFSEEP), prime de fin d'année, CNAS, participation à la mutuelle et à la prévoyance.

Les candidatures sont à adresser par mail à l'adresse suivante : mairie@rosheim.com ou à : Monsieur le Maire – MAIRIE DE ROSHEIM – 84, Place de la République – 67560 ROSHEIM

Information travailleurs handicapés : Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, la Loi du 26 janvier 1984 portant statut général des fonctionnaires territoriaux et le décret régissant le cadre d'emplois correspondant. Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.